



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30
Au Point 21 à Laillé (35)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 4 octobre 2019 à 14h30** au Point 21 à Laillé (35), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Excusés :

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Assistaient également :

Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Monsieur Jean PLACINES, Directeur de la Délégation Armorique - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Bernard LEBRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité à l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

*

* *

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30
Au Point 21 à Laillé (35)

2 - ADMISSION EN NON-VALEUR

La Présidente expose au Conseil d'administration que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur le titre 176 – bordereau 65 du budget de 2018. Il s'agit d'une créance dont la somme est minime soit 0,10 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande d'admission en non-valeur établi par M. Cyril VILLEFROY DE SILLY, Inspecteur des finances publiques,

Il est proposé au comité syndical :

- d'admettre en non-valeur la somme de 0.10 € du titre de recette 176 – bordereau 65 du budget 2018,
- d'imputer l'annulation du titre en dépense de la section de fonctionnement du budget principal, article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »,
- d'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

*

* *

Le Comité syndical approuve l'admission en non-valeur de la somme de 0,10 €, l'imputation de l'annulation du titre en dépenses de fonctionnement à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » et autorise Madame la Présidente à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT